Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_78-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025

Le 24 novembre 2025 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 18 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – M. BOISSEAU – M.A PRESSET – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - C. BRETAIRE

ABSENTS EXCUSÉS : I. PRESSE - A. DAMIANO

ABSENTS : - F. TACHEN - JL. DULAC

PROCURATIONS : I. PRESSE donne procuration à M.A PRESSET – A. DAMIANO donne procuration à A. BROSSAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. CABARET

2025-78 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE ESPACES VERTS – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 POSTES

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.
Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.
Les dépenses nécessaires à la modification ou la création de l'ensemble de ces postes sont inscrites au budget communal.

- **Création de poste : Chef du service espaces verts**

Au vu de l'augmentation des besoins dans la gestion des espaces verts communaux, il est proposé de créer un poste permanent à temps complet en Chef du service espaces verts sur les 3 grades d'adjoint technique et les 2 grades d'agent de maîtrise afin de faciliter le recrutement, à partir du 1er janvier 2026 :

Emploi	Service	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Chef du service espaces verts	Technique	Adjoint technique	Temps complet	13	14
		Adjoint technique principal de 2ème classe		3	4
		Adjoint technique principal de 1ère classe		2	3
		Agent de maîtrise		0	1
		Agent de maîtrise principal		0	1

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_78-DE

- **Création de poste : pôle technique**

Suite au recrutement d'un nouveau responsable du Centre technique municipal par voie de mutation, il est proposé de créer un poste à partir du 1er décembre 2025.

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Responsable CTM	Technique	Technicien principal de 2ème classe	Temps complet	1	2

- **Modification du temps de travail**

Dans la délibération n° 2022-56 du 4 juillet 2022, il a été modifié des temps de travail au service restauration. Suite à l'augmentation des effectifs sur le temps méridien et au goûter, il est proposé de modifier le temps de travail de 2 postes.

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Ancienne Durée hebdomadaire	Nouvelle Durée hebdomadaire
Agent d'office	Restaurant scolaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (26/35è)	Temps non complet (28/35è)
Agent d'office	Restaurant scolaire	Adjoint technique	Temps non complet (26/35è)	Temps non complet (28/35è)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
Considérant la volonté d'optimiser l'adéquation entre les besoins de la collectivité, les grades des postes et la réalité des missions exercées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE les modifications du tableau des effectifs ci-dessus et détaillées en annexe de la présente délibération ;**
- **DIT que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du budget principal de l'exercice 2025.**

Vote : Pour : 18 voix/contre : 0 voix/abstention : 0

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Pascal CABARET

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR